

# L'ORDONNANCE NUMÉRIQUE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

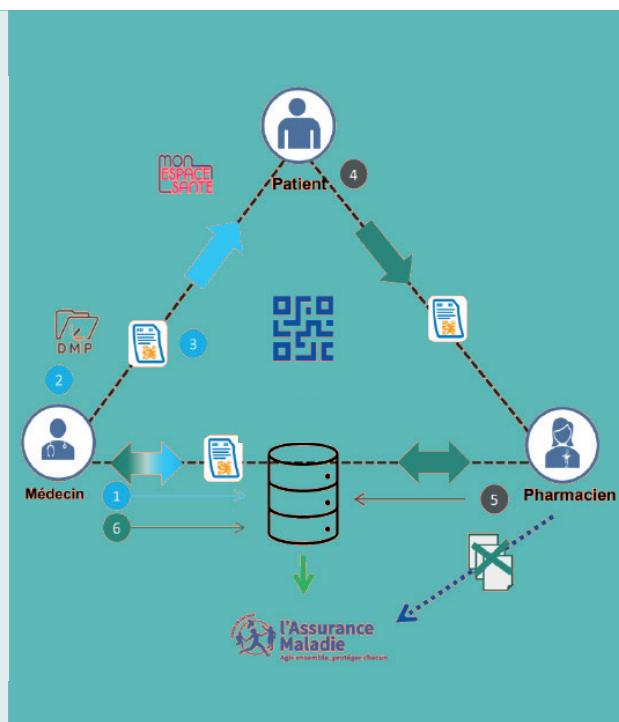
L'Ordonnance Numérique consiste à dématérialiser l'ensemble du circuit de prescription, depuis l'émission de l'ordonnance par le professionnel de santé jusqu'à sa consultation et son exécution en officine. Elle vise à remplacer ou compléter l'ordonnance papier en assurant une transmission sécurisée, rapide et traçable entre les différents acteurs de santé (médecins, pharmaciens, établissements de soins), tout en facilitant l'accès et le suivi des traitements pour le patient.



## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- 1 Pendant la consultation, rien ne change. Le médecin rédige la prescription à partir de son Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) compatible Ordonnance Numérique; elle est enregistrée dans la base de l'Assurance Maladie ;
- 2 En parallèle, le médecin enregistre l'Ordonnance Numérique dans le DMP du patient depuis son logiciel métier ; le patient peut ainsi la retrouver dans Mon Espace Santé ;
- 3 Le médecin imprime l'ordonnance papier avec un QR Code, la signe et la remet au patient ;
- 4 Dans l'officine de son choix, le patient présente l'ordonnance papier avec le QR Code ;
- 5 Le pharmacien lit le QR Code, le système récupère l'Ordonnance Numérique sur le serveur de l'Assurance Maladie et l'affiche à l'écran.

💡 Une fois la délivrance effectuée, le médecin prescripteur peut consulter ce qui a été effectivement délivré ou non délivré.



## QUELS AVANTAGES POUR LE PHARMACIEN ET LE PATIENT ?

Un gain de temps pour les pharmaciens car le transfert des pièces justificatives est automatique, il n'est plus nécessaire de transmettre la copie des ordonnances à l'Assurance Maladie via le dispositif SCOR. Fini le scan papier !

Les patients peuvent retrouver toutes leurs ordonnances dans « Mon Espace Santé », à tout moment, même s'ils consultent plusieurs médecins.

- Eviter les doubles dispensations ;
- Assurer la traçabilité et la légalité des prescriptions médicales ;
- Simplifier les échanges ;
- Sécuriser les données et l'ordonnance ;
- Limiter la fraude aux ordonnances volées.

## UTILISER UN E-LECTEUR

💡 Pensez à notre e-lecteur référencé GIE SESAM-Vitale ! Tourné vers le patient, il permet de scanner : une Ordonnance Numérique, l'Appli carte Vitale, une attestation mutuelle...

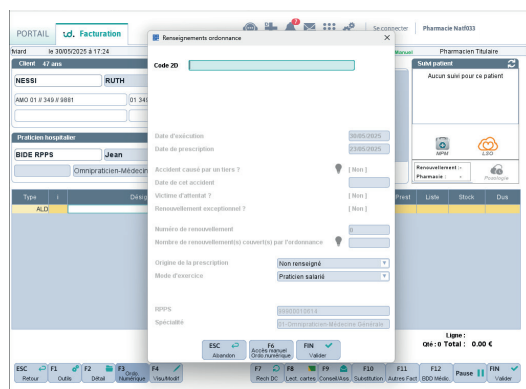


# CONCRÈTEMENT DANS id. !

## LECTURE DU QR CODE

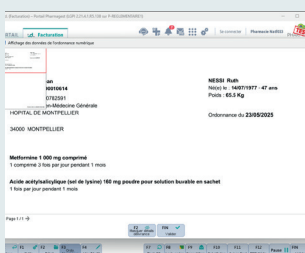
- 1- Je rentre en facturation et appelle mon patient (par la Carte Vitale ou par son nom) ;
- 2 - Je remplis la date et le nom du médecin ;
- 3 -J'active la touche « F3 - Ordonnance Numérique », une fenêtre s'ouvre et dans la zone « Code 2D », je peux lire le QR Code présent sur l'Ordonnance Numérique ;

 Je peux aussi directement appeler « F3 - Ordonnance Numérique » et scanner mon ordonnance, la date et le médecin sont automatiquement pré-remplis.



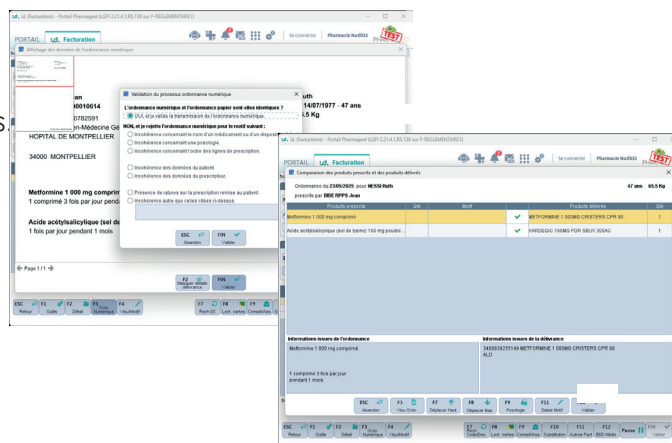
## RÉCUPÉRATION DE L'ORDONNANCE

- 4 - Je viens de lire le QR Code de l'Ordonnance Numérique ;
- 5 - Le système récupère – après contrôles - l'Ordonnance Numérique stockée sur les serveurs qui hébergent de l'Assurance Maladie ;
- 6 - L'Ordonnance Numérique récupérée s'affiche à l'écran ;



## VÉRIFICATION DE L'ORDONNANCE

- 7 - Je confirme qu'il s'agit de l'Ordonnance Numérique du patient et que tout est correct dans les informations présentes. Le processus de l'Ordonnance Numérique peut continuer ;
- 8 - Je renseigne le Numéro de renouvellement – si besoin ;
- 9 - Je saisis le ou les produits à délivrer ;
- 10 - Je valide la saisie et la fenêtre de contrôle d'ordonnance s'ouvre automatiquement, faisant apparaître (éventuellement) les écarts entre la prescription initiale et la délivrance finale ; et offrant la possibilité de notifier des informations complémentaires ;
- 11 - Je valide le contrôle d'ordonnance.

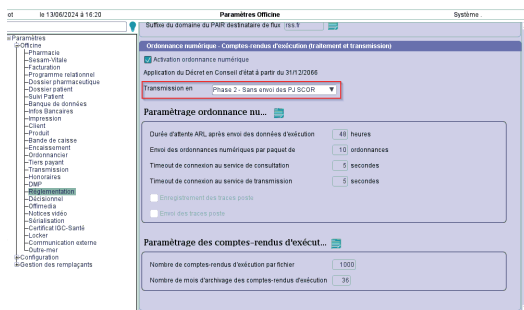


## VAGUE 2

Vous avez maintenant la possibilité de ne plus scanner les ordonnances. **Vous gagnez jusqu'à 15 secondes par ordonnance traitée.**

- Allez dans le menu Configuration / Officine / Paramètres Officine de votre logiciel id.
- Faites afficher Paramètres - Officines - Réglementation,
- Enfin, sélectionnez la transmission en phase 2.

**Activez la configuration en 3 clics !**



## VAGUE 3

Les informations sont désormais transmises en 2 étapes pour garantir une prise en charge plus fluide et plus sécurisée.

- 1 **Dès la délivrance !**  
Transmission instantanée des produits délivrés à l'Assurance Maladie.  
 **Données d'exécution envoyées plus rapidement.**

- 2 **Après réception de l'ARL\* du lot FSE !**  
Complément automatique avec l'ensemble des données de facturation.  
 **Facturation sécurisée et conforme.**